

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### REUNION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 27 Novembre 2018

L'an Deux Mille dix-huit, le vingt-sept novembre, à neuf heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni dans la salle polyvalente de la commune de CHOISY EN BRIE – Place de la Payenne, sous la Présidence de Monsieur BEAUFORT Alain.

#### Délégués titulaires présents et votants :

##### En ordre de communes

M. DELABARRE – M. BEDEL – Mme SNAKKERS – M. BEAUFORT – M. DELAVAUZ – M. LUQUOT – M. MATRAT – M. RACINET – M. CHIPAUX – M. VANCOILLIE – Mme FICHTER – M. STEHLIN – M. MARICHAL – Mme THEODOSE POMA – Mme FRENAIS – M. SALAUN – Mme CAPOEN – M. LEGRAND

#### Délégués suppléants présents et votants :

##### En ordre de communes

M. GOBARD – M. LOIGEROT – M. PINON – Mme MOCHEE – M. JURKIEWICZ – M. DEMANDRE – M. RENAULT – Mme BIBERON

#### Délégués suppléants présents non votants :

##### En ordre de communes

Mme LAFOND

#### Délégués titulaires et suppléants Excusés :

##### En ordre de communes

#### Délégués titulaires et suppléants absents :

##### En ordre de communes

M. DUPONT – Mme TASD HOMME – M. FOUCART – M. MAURY – M. LALLEMENT – M. DARDART – M. DUGUET – M. DRIOT J.L. – M. GRENIER – Mme LEFEVRE – Mme WATEAU – M. DRIOT R. – M. LEROUX – M. CHAPOTOT – M. HALOO – Mme DENNEQUIN – M. DESERT – Mme ROBLIN – M. VINCENT – M. DELESALLE – Mme CHATELAIN – M. CASCIANO – M. BOCQUET – M. LALARDIE – M. RAGEADE – M. BONTOUR – M. DAUPHIN – M. BUTET – M. GASIL – Mme KUNTZ – M. JUBERT – M. CHANUT – Mme BERTHEAU – M. CARLIER – M. BERTIN – M. MOREAU – M. LAURENT J. P. – M. LAURENT L. – M. MAZZOLENI – M. BARRE – M. LOYAL – Mme DHOOSCHE – Mme HELLER – M. ROUSSELOT – M. BELKISSE – M. ROCH – M. LAPLAIGE – M. SEVESTRE – M. COPPINI – M. ARNOULT – M. CASSAGNE – Mme SCAGLIOLA – M. GOBINOT – M. BOBIN – M. MALVAUX – M. FAHY – M. TURBANT – M. LEMOINE – M. MOUMHAC

#### **Receveur Syndical :**

Mme GUENEZAN

Excusée

Secrétaire de séance :

Mme FRENAIS Sylvie

Personnel du SIANE :

M. CHOPIN Franck – Directeur du service / Mme PIERRE Mélanie – Responsable administrative / M. CHENUT Mathieu – Technicien principal SPANC

Date de Convocation :

13/11/2018

Nombre de délégués :

26/43 dont 25/42 pour la compétence SPANC et 13/22 pour la compétence SPAC

Nombre de délégués présents :

26 /43

COMPÉTENCE SPANC : 25/42 – COMPÉTENCE SPAC : 13 /22

QUORUM SPANC : 21 + 1 DÉLÉGUÉS - QUORUM SPAC : 11+1 DELEGUES

- Transmis au représentant de l'Etat le : 03/12/2018

- Publié le : .....

**N° 2018-018**

**COMPTE RENDU DE SEANCE DU 27/11/2018**



**2018-022**

## **DECISION MODIFICATIVE – CHAPITRE 040**

Le Président propose aux virements de crédits suivants sur le budget 2018 :

### **Section d'investissement :**

#### **Crédit à réduire**

Chap 040            Compte 1068 – Excédent de fonctionnement            - 64 219.90€

#### **Crédit à ouvrir**

Chap 021            Compte 021 – Virement de la section d'exploitation            + 64 219.90€

**La décision modificative est soumise au vote, et est approuvée à l'unanimité par :**

**Contre : 0                            Pour : 26                            Abstention : 0**

**2018-023**

## **ADHESION DE LA COMMUNE DE SAINT LEGER**

Le Président explique que la commune de SAINT LEGER a délibéré mercredi 25 avril 2018 afin d'adhérer au SIANE pour la compétence assainissement collectif (A).

Le Président explique que la commune est déjà adhérente au SIANE pour l'assainissement non collectif (compétence B) et que les travaux sur cette commune sont en cours de réalisation. Il indique que le SIANE suit actuellement les réunions concernant la mise en place et le suivi des travaux.

**Le président soumet au vote la candidature de la commune de SAINT LEGER :**

**Contre : 0                            Pour : 26                            Abstention : 0**

**2018-024**

## **ADHESION DE LA COMMUNE DE SAINT CYR SUR MORIN**

Le Président explique que la commune de SAINT CYR SUR MORIN a délibéré mercredi 12 septembre 2018 afin d'adhérer au SIANE pour la compétence assainissement collectif.

Le Président explique que la commune est déjà adhérente au SIANE pour l'assainissement non collectif (compétence B) mais que cette commune n'a plus de prestataire pour la compétence collectif.

**Le président soumet au vote la candidature de la commune de SAINT CYR SUR MORIN :**

**Contre : 0                            Pour : 26                            Abstention : 0**

Le Président rappelle que chaque commune devra délibérer dans un délai de 3 mois maximum afin d'accepter l'adhésion des communes.

2018-025

## **ADOPTION DE LA CONVENTION DE SAINT CYR SUR MORIN**

Le Président explique que la commune de SAINT CYR SUR MORIN souhaite l'intervention du SIANE dans l'attente de l'adhésion formelle dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019 compte tenu de la rupture du contrat avec le prestataire actuel.

Au vu des différents délais et de dates de réunions :

- Réunion de la commune pour demande d'adhésion : 12/09/2018
- Réunion du SIANE pour adhésion de la commune : 27/11/2018
- Envoi des demandes à chaque commune et communauté de communes de délibération : +/- 7 jours
- Délai des communes et CC pour acter au maximum : 3 mois
- Délai pour acter du Préfet

L'adhésion officielle aura lieu après le 1<sup>er</sup> janvier 2019, afin de palier à cette période il a été établi en lien avec la commune et le SIANE une convention.

**La convention est proposée à l'assemblée, soumise au vote et est approuvée à l'unanimité :**

**Contre : 0                      Pour : 26                      Abstention : 0**

2018-026

## **AUTORISATION PERMANENTE ET GENERALE DE POURSUITES DU TRESOR PUBLIC**

Le Président explique qu'à chaque début de mandat, un certain nombre de délibérations sont prises pour diverses autorisations.

Le comité syndical du SIANE a bien pris la délibération concernant l'autorisation des poursuites permanentes et général du trésor public à la prise de pouvoir du Président, le SIANE était alors lié au Centre des Finances Publique de Rebais.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le SIANE est en lien avec la structure de Coulommiers c'est pourquoi, une nouvelle délibération est à prendre.

**L'autorisation permanente et générale de poursuites du Trésor Public est soumise au vote et est approuvée à l'unanimité :**

**Contre : 0                      Pour : 26                      Abstention : 0**

2018-027

## **AUTORISATION DE POUVOIR AU PRESIDENT**

Le Président explique que nous recevons en moyenne deux courriers de réclamation pour des frais supplémentaires par semaine. Ces courriers sont étudiés au cas par cas, lorsque que la bonne foi de la personne est reconnue ou supposée, nous pouvons faire preuve de souplesse et par conséquent annuler une facture.

Le motif « remise gracieuse » n'est pas recevable auprès du Centre des Finances Publique de Coulommiers par conséquent le Président demande à l'assemblée de lui donner le pouvoir d'annuler ces factures sous réserve de justificatif qu'il jugera recevable ou non.

Le Président indique que cette souplesse est nécessaire au vu de la possible fusion avec la Communauté de Communes afin de ne pas transférer un certain nombre de contentieux.

Plusieurs personnes dans l'assemblée réagissent à cette demande, notamment Mme LAFOND, déléguée de la commune de SAINT CYR SUR MORIN, et Mme FISCHTER, déléguée de la commune de MONTOLIVET. Elles remarquent que les factures sont générées au moment de la mise en place de l'avis ce qui peut conduire, parfois, à des absences aux rendez-vous.

Le Président répond que le fonctionnement du SIANE est mis en place de cette façon depuis de nombreuses années mais que le sujet sera étudié pour la prochaine réunion.

**L'autorisation de pouvoir au Président est soumise au vote et est approuvée à l'unanimité :**

**Contre : 0                      Pour : 26                      Abstention : 0**

**2018-028**

## **AJUSTEMENT DE LA GRILLE TARIFAIRE 2019**

La Président explique que suite des réclamations d'abonnés, l'ajustement de la grille tarifaire 2019 est nécessaire. Elle se compose de deux points :

- 1<sup>ère</sup> modification

L'intitulé « frais de mutation » deviendra « frais de mutation abonné ». Le SIANE appliquait les frais au changement de propriétaire et au changement de locataire et/ou d'occupant. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les frais ne seront appliqués qu'aux abonnés c'est-à-dire à l'occupant de l'habitation.

- 2<sup>nd</sup> modification

Le tarif pour l'étude et le contrôle SPAC se composera de deux tarifs au même titre que les dossiers SPANC.

	SPANC	SPAC
Instruction du dossier	60€ HT	38€ HT
Exécution (contrôle)	130€ HT	70€ HT
Total	190€ HT	108€ HT

Cette modification n'affecte pas la somme totale qui reste inchangée par rapport à l'année 2018.

**L'ajustement de la grille tarifaire 2019 est soumis au vote et est approuvé à l'unanimité :**

**Contre : 0                      Pour : 26                      Abstention : 0**

**2018-029**

## **IFSE REGIE**

Le Président indique que lorsque nous avons pris la délibération concernant le RIFSEEP, il ne nous a pas été indiqué que l'indemnité de régie devait être prise en compte dans l'IFSE.

Il ajoute que le souhait de l'agent est de rester avec un versement unique annuel (novembre) et que les sommes restent inchangées mais que la délibération est nécessaire pour le Centre des Finances Publique de Coulommiers.

**L'IFSE Régie est soumise au vote et est approuvée à l'unanimité :**

**Contre : 0                      Pour : 26                      Abstention : 0**

**2018-030**

## **R.P.Q.S. 2017**

Le Président demande à l'assistance si chacun a reçu et pris connaissance du document.

Le Président présente le R.P.Q.S 2017 en indiquant que comme chaque année il faut voter ce document afin de pouvoir le publier. Il souligne l'obligation de celui-ci.

**Le R.P.Q.S. 2017 est soumis au vote et est approuvé à l'unanimité :**

**Contre : 0                      Pour : 26                      Abstention : 0**

Le Président rappelle qu'il est nécessaire que chaque commune et communauté de communes adhérentes vote ce présent R.P.Q.S. 2017.

2018-031

## ADOPTION DE LA CONVENTION UNIQUE DU CENTRE DE GESTION DE SEINE ET MARNE

Le Président explique que la convention unique de Centre de Gestion 77 donne accès à certaines formations ainsi qu'à des conseils. L'assemblée a déjà délibéré en début d'année 2018 afin d'adhérer pour cette même année mais celle-ci doit être prise de nouveau pour l'année à venir.

**La convention unique du Centre de Gestion 77 est soumise au vote et est approuvée à l'unanimité :**

**Contre : 0**

**Pour : 26**

**Abstention : 0**

2018-032

## AUTORISATION DE DEPENSES DIVERSES

Le Président expose le problème rencontré avec le Centre des Finances Publiques qui refuse de payer les factures avec des fournitures de consommables par le personnel ou les personnes reçues (lessive, papier toilette, café, eau, ...).

**L'autorisation de dépenses de fournitures consommables par le personnel est soumise au vote et est approuvée à l'unanimité :**

**Contre : 0**

**Pour : 26**

**Abstention : 0**

## Questions diverses :

### **1. Personnel SIANE**

Le Président rappelle qu'un congé maternité s'est déroulé ses derniers mois, un remplacement a eu lieu durant cette période. Il annonce qu'un second est en cours, reprise du travail fin février 2019, pour celui-ci un remplacement a lieu aussi par une personne qui sera aussi en congés maternité à la fin de son contrat. Le Président indique que ce dernier n'aura pas d'incidence sur le SIANE puisque le contrat prendra fin à ce moment-là.

### **2. Véhicules**

Le Président rappelle que l'assemblée a voté au budget deux véhicules. Le véhicule administratif est arrivé et en circulation ; le véhicule technique est commandé suite à un appel d'offre et sera livré au printemps 2019.

### **3. Grenelle 2**

Le Président rappelle que les propriétaires de maison avec un assainissement non conforme, qui ont acheté après 2012, sont soumis à la loi Grenelle 2.

Ces personnes sont dans l'obligation de mettre leur installation d'assainissement non collectif aux normes dans l'année suite à l'achat du bien.

Si le SIANE n'a pas connaissance de travaux dans l'année, un technicien viendra contrôler l'installation chaque année jusqu'à la remise aux normes.

### **4. Délai de rendez-vous**

Suite à une discussion durant la dernière réunion, le Président indique que le délai des envois de convocations pour les contrôles d'installation sont passés de 3 à 4 semaines.

## **5. Mise en place d'un rappel par SMS**

Suite à de nombreuses absences, nous réfléchissons à la possibilité de mettre en place un rappel par SMS des rendez-vous fixés par le SIANE. Le Président demande alors l'avis à l'assemblée qui semble être plutôt favorable à cette solution.

## **6. Adhésion d'autres communes**

Le Président explique que nous avons des incertitudes concernant certaines communes pour l'adhésion au SIANE. La commune de SAINT DENIS LES REBAIS a indiqué qu'elle proposera à l'ordre du jour de son prochain conseil municipal (03/12/2018), la demande d'adhésion au SIANE pour la compétence assainissement collectif (A).

## **7. Rappel aux communes**

### **• TRAVAUX**

Il est essentiel que les communes informent le SIANE pour tous les travaux (création d'un réseau d'assainissement collectif, travaux de rallongement de réseau) qu'elles soient adhérentes ou non aux deux compétences.

### **• PERMIS DE CONSTRUIRE**

Il est impératif que chaque commune et/ou communauté de communes fournisse au SIANE **tous** les permis de construire.

A noter qu'il serait correct d'informer le SIANE lorsqu'un permis de construire est abandonné et/ou rejeté. Cela éviterait certains mails, appels téléphoniques et aussi parfois certaines recherches puisque les permis sont invalidés depuis plusieurs années.

La séance est levée à 10h30

Fait et délibéré à CHOISY EN BRIE, les jours, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme  
LE PRESIDENT  
**ALAIN BEAUFORT**